

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE**

**AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE**

Bâtiment situé au 645 rue Fréchette

Avis public est donné que le Conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 qui se tiendra à compter de 19H, à la salle Municipale de Saint-Eugène, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement au bâtiment ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure aura pour effet :

- Régulariser la situation d'un garage construit en 2011 et empiétant de 8 centimètres en cour avant. Le règlement # 364 à l'article 5.4.2 autorise les garages seulement en cour arrière ou latérale.

Au cours de cette séance du Conseil, les membres du Conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Donné à Saint-Eugène, ce 18 avril 2019.

Maryse Desbiens
Directrice générale et secrétaire-trésorière